

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

20 août 2019



FORMALITÉS

Constitution du bureau

- Président
- Scrutateurs
- Secrétaire

Constatation de la disponibilité des documents légaux

- Registre des Assemblées Générales
- Statuts
- Lettre de convocation des Commissaires aux comptes
- Copie de la publication au B.A.L.O.
- Publicité

Détermination du quorum

SOMMAIRE

1. Point sur l'activité du Groupe
 - Le redressement judiciaire
 - Les plans de continuation d'activité
 - Les perspectives
2. Questions / Réponses
3. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

1. POINT SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE

2018: ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- Février:
- Signature d'un contrat de financement par émission d'obligations convertibles (8M€)
 - Europlasma s'engage auprès d'Arcelor Mittal pour réduire l'empreinte carbone de la sidérurgie
- Mars:
- Réorganisation de la branche Energies Renouvelables (réduction de la dette, CHO Power devient propriétaire de la centrale CHO Morcenx, Gottex entre au capital de CHO Power à hauteur de 19,9%)
 - Signature avec la BEI d'un contrat de prêt de 30 millions d'euros pour le financement du projet CHO Tiper
- Juillet:
- Renouvellement du contrat de financement par émission d'obligations convertibles (8M€)
- Septembre:
- Signature d'un accord-cadre de partenariat avec Orano Cycle
- Décembre :
- Emprunt obligataire d'un montant de 6M€ arrivé à terme

2019 : LA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

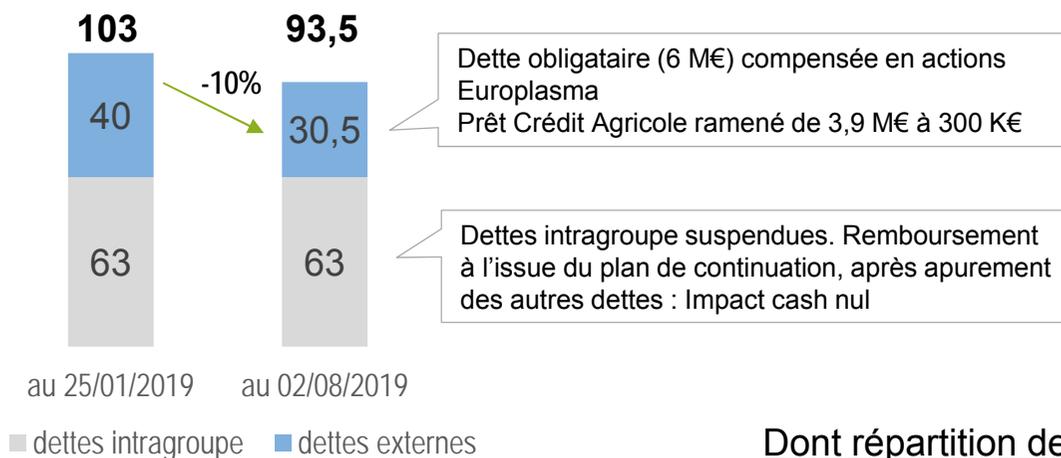
Janvier:	Ouverture de la procédure, nomination d'un administrateur judiciaire
Mars:	Suspension de la cotation
De mars à juillet: et/ou	4 audiences du Tribunal de Commerce pour analyser les offres de reprise de redressement par continuation d'activité
Juin:	<ul style="list-style-type: none">- Changement gouvernance- Prise de participation de Zigi Capital au capital d'Eurolasma par voie de souscription d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions associés (OCABSA) d'un montant nominal de 2M€- Réactivation du programme de financement avec European High Growth Opportunities Securitization (EHGOS) avec l'exercice du 4^{ème} et dernier bon d'émission d'obligations convertibles en actions (BEOCA) pour un montant nominal total de 2M€- Signature d'un contrat avec EHGOS en vue de l'émission d'OCABSA pour un montant nominal maximal de 30M€- Reprise de cotation
Août:	Délibéré du Tribunal de Commerce qui valide les plans de continuation d'activité des sociétés du Groupe. Fin de la période d'observation.

LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE ET SES CONSÉQUENCES

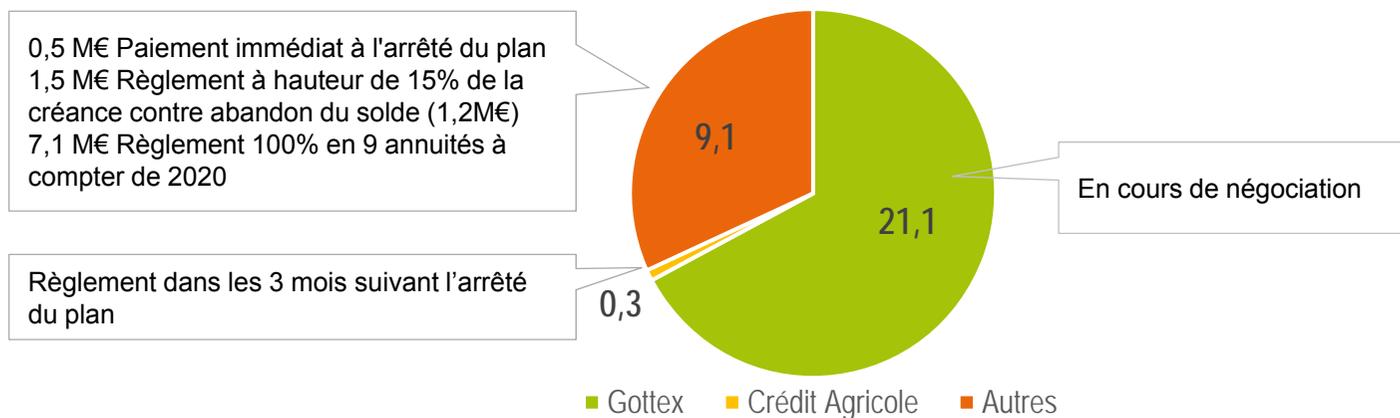
Impacts	Mesures
<ul style="list-style-type: none">▪ Sur l'activité: Arrêt des usines de Morcenx (Inertam et CHO Morcenx) depuis le mois de mai 2019▪ Sur les clients: Arrêt des réceptions des déchets d'amiante et clients en attente du traitement de leurs déchets▪ Fournisseurs: créances en cours▪ Ressources Humaines: 25 démissions depuis l'annonce du redressement à ce jour▪ Projets: Suspension du développement des projets (CHO Tiper, Igar, Orano)▪ Perte de confiance de certains clients, fournisseurs & partenaires, salariés et actionnaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Etat des lieux des usines en cours en vue de la mise en œuvre d'un plan d'investissement et l'établissement d'un planning de redémarrage des usines▪ Maintien des relations avec les clients, fournisseurs et partenaires▪ Désintéressement des créanciers selon des modalités de règlement proposées à l'ensemble des créanciers▪ Recours aux compétences en interne et en externe, recrutements▪ Etude des projets pour voir s'ils s'inscrivent dans la nouvelle stratégie du Groupe▪ Réflexion sur la réorganisation du Groupe (rationalisation/promotion interne/décloisonnement) et redéfinition de la stratégie

DÉSENDETTEMENT DU GROUPE

Total des dettes (103 M€)



Dont répartition des dettes hors groupe (30,5 M€)

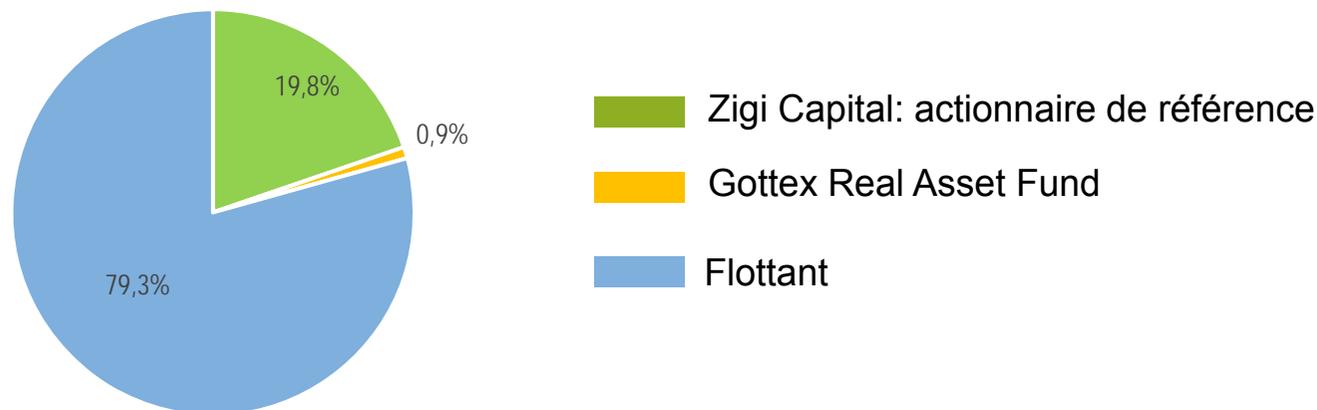


LES PLANS DE CONTINUATION D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE (1/3)

Evènements corporate

- Changement gouvernance: présentation des nouveaux membres
Jérôme Garnache-Creuillot Président Directeur Général
Pascal Gilbert Administrateur indépendant
Laurent Collet-Billon Administrateur indépendant
- Renforcement de la Direction Générale: présentation d'Olivier Pla, Directeur Général Adjoint
- Zigi Capital devient l'actionnaire de référence: stabilisation de l'actionnariat et de la gouvernance

Répartition du capital



LES PLANS DE CONTINUATION D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE (2/3)

Traitement de l'amiante : constatation d'un surplus du stock de déchets d'amiante, priorité sur la remise en état du site

- Surplus de stock de déchets d'amiante supérieur à 1 200 tonnes: stock > 9.400 t. vs 8.200 t.
 - ⇒ Ajustement des charges d'Inertam estimé à ce jour à hauteur de 2,2 M€ sur l'exercice clos au 31/12/2018
 - ⇒ Concertations avec les autorités pour traiter ce sujet

- Remise à niveau de l'outil de production, les premiers travaux porteront sur:
 - ⇒ La mise en sécurité et l'optimisation de la zone de préparation de charge
 - ⇒ La mise en place d'un équipement de diminution des rejets d'oxydes d'azote (DéNOx) sur le traitement des fumées
 - ⇒ Redémarrage de l'usine planifié au S1 2020

- Objectifs:
 - ⇒ Augmentation de la disponibilité de l'usine
 - ⇒ Augmentation des cadences de production
 - ⇒ Baisse coût de revient de traitement à la tonne



Broyeur zone préparation de charge - Inertam

LES PLANS DE CONTINUATION D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE (3/3)

Energies renouvelables : réflexion stratégique en cours

- Les investissements prévus dans le cadre du plan d'optimisation de la centrale CHO Morcenx ne permettront pas d'atteindre la puissance attendue de 10 MW électriques
 - ⇒ CHO Morcenx maintenue à l'arrêt
 - ⇒ Réflexion en cours pour déterminer les mesures à entreprendre pour disposer d'un outil de production économiquement viable
 - ⇒ Redémarrage de la centrale prévu courant 2020
- Maintien de suspension du développement des projets (CHO Tiper, CHO Locminé...)
 - ⇒ Redéfinition du projet industriel et évaluation de la pertinence dans la nouvelle stratégie
- Abandon du projet CHO Brocéliande



Centrale CHO Morcenx

OBJECTIFS ET PERSPECTIVES

L'objectif premier du plan est de faire d'Eurolasma un acteur de référence de la dépollution dans le monde:

- capable d'éliminer l'amiante
- de valoriser des déchets complexes
- de limiter les émissions industrielles de CO2 ou autres gaz toxiques
- de traiter des déchets dangereux tels que les cendres d'incinérateurs ou encore de réduire les volumes de stockage de déchets non conventionnels.

Pour disposer des fonds nécessaires au financement, pendant les trois prochaines années, du programme d'investissements et du besoin en fonds de roulement, il est prévu la mise en œuvre du contrat de financement signé avec EHGOS par l'émission de BEOCA pour un montant nominal maximal de 30M€ sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Ces dépenses opérationnelles et d'investissement, visent à permettre, en fonction des contraintes opérationnelles et réglementaires propres à chaque entité, un redémarrage progressif des activités en vue d'atteindre un retour à l'équilibre d'ici 3 ans.

2. QUESTIONS / RÉPONSES

3. VOTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- 1^{ère} résolution:
(ordinaire) Ratification de la cooptation de Jérôme Garnache-Creuillot en qualité de membre du Conseil d'Administration.
- 2^{ème} résolution:
(ordinaire) Ratification de la cooptation de Pascal Gilbert en qualité de membre du Conseil d'Administration.
- 3^{ème} résolution:
(ordinaire) Ratification de la cooptation de Laurent Collet-Billon en qualité de membre du Conseil d'Administration.
- 4^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une réduction de capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions.
- 5^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices au autres dont la capitalisation serait admise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- 6^{ème} résolution:
(extraordinaire)
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.
- 7^{ème} résolution:
(extraordinaire)
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.
- 8^{ème} résolution:
(extraordinaire)
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- 9^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} résolutions.
- 10^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de trente millions (30.000.000) d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund.
- 11^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de Commerce à une augmentation de capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du Travail.
- 12^{ème} résolution:
(ordinaire) Pouvoir pour les formalités.

Merci de votre attention

